Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT DE BEZIERS

Objet :

PROCEDURE BIEN VACANT ET SANS MAITRE Parcelle Section C n° 0495

N° : D - 2025 – 05 – 07 – 02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le 15 MAI 2025
ID : 034-213401359-20250507-D2025_05_07_002-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 14 MAI 2025
Et publication ou notification
Du
Le Maire : 15 MAI 2025

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 7 MAI 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO.

Procurations : Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Laurent FUSTER à M. Thierry CELMA, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET.

Absents excusés : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il conviendrait de lancer une procédure de « biens vacants sans maître » afin de transférer dans le domaine communal la parcelle cadastrée section C n° 0495, située 8 La Placette laissée en l'état d'abandon suite au décès de leur propriétaire et l'absence d'héritiers.
Les taxes foncières n'ont pas été recouvrées depuis plus de 3 ans.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 5 procurations,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et,

L'AUTORISE à lancer la procédure de biens vacants et sans maître à l'encontre du bien ci-dessus désigné ainsi qu'à signer toute pièce technique, administrative ou financière nécessaire à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire, Le Maire,

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)

René COUSIN **Jean-François GUIBBERT**